

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2025

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 21 janvier 2025.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE – Muriel GILLIUM - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Nicolas TREILLARD - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Marie MOUFFOKES - Jean-Luc BULET - Philippe de LAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Lynda BEAUJEAN par Stéphane VILLAIN – Morgan MOREAU par Régis LEBAS - Manuel DOMINÉ par Thiery COULON - Cynthia VASSORT par Nathalie OGIER - Candy DION par Nathalie MARTIN - Christine COUSIN par Philippe de LAPORTE

Secrétaire de séance : Jean-Luc STAUB

Stéphane VILLAIN ouvre la séance en rendant hommage à Nicolas FLORIAN élu régional et ancien maire de Bordeaux, décédé dimanche à l'âge de 55 ans.

Il poursuit en informant l'assemblée que la préfecture nous a informé d'une vigilance météorologique de niveau orange, « vagues submersion » entre 0 et 6h du matin. Les batardeaux ont été mis en place par principe de précaution.

Il rappelle les consignes de sécurité à respecter, lesquelles sont stipulées dans le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), disponible en ligne sur le site ainsi qu'à l'accueil de la mairie. Il conseille également aux habitants de se tenir informés en écoutant les différentes radios FM.

David LABICHE précise que ce document concerne les 7 risques majeurs répertoriés sur la commune.

Stéphane VILLAIN procède ensuite à l'appel des élus et fait approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2024.

1- CASINO DE CHATELAILLON-PLAGE : CONCESSION RELATIVE A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DU CASINO – AVENANT N°2

Code nomenclature : 1.2.10.1.

Le Conseil municipal unanime :

- Confirme l'avis de la Commission de Délégation de Service Public quant à l'avenant n°2 au contrat de DSP conclu avec la SBCA (Groupe JOA) pour la gestion et l'exploitation du Casino de Châtelailillon-Plage ;
- Autorise le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces qui y sont rattachées.

2- VENTE D'UN BIEN COMMUNAL PARCELLE AVENUE DE STRASBOURG

Code nomenclature 3-6-3

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à :

- Céder la partie de parcelle de 9 m² selon le plan ci-joint à l'€ symbolique et signer tous les actes afférents à cette vente.

3- ACQUISITION PARTIELLE PARCELLE AP 108 LE HAUT RILLON ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Code nomenclature 3-1-1

Le Conseil municipal unanime :

- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour division de la parcelle AP 108 ;
- Autorise l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 338 m² issue de la division de la parcelle AP 108 aux conditions précitées ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente ;
- Demande de classer la parcelle issue de la division dans le domaine public communal.

4- BEAUSEJOUR SERVICE TEMPS LIBRE - CONTRACTUALISATION DES PRESTATIONS DES INTERVENANTS

Code nomenclature : 9.1.1

Le Conseil municipal unanime :

- Valide chacun des contrats proposés, et autorise la signature par Monsieur le Maire.

5- GESTION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE – CONVENTION AVEC LA CDA DE LA ROCHELLE POUR INDEMNISATION FINANCIERE

Code nomenclature : 7.6.1.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention à conclure avec la CDA de La Rochelle pour la gestion des dépôts aux abords des points d'apport volontaire pour les déchets conformes au règlement de collecte ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette indemnisation.

6- GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DE CHATELAILLON-PLAGE : CONVENTION AVEC CAMPING-CAR PARK

Nomenclature : 3.5.3

Le Conseil municipal unanime :

- Autorise le renouvellement de la convention d'occupation du sol pour l'aire de camping-cars sur une partie de la parcelle figurant au cadastre section AP -N°107 au lieudit « Le Haut Rillon » d'une surface de 4 112 m² avec Camping-Car Park à compter du 1^{er} février 2025 pour une durée de 10 ans ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant.

7- CAPTURE ET TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANTS - CONVENTION AVEC LA CDA DE LA ROCHELLE

Code nomenclature : 7.6.1.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention de gestion entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la commune de Châtelailon-Plage permettant cette extension de service ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

8- SEJOUR ENFANCE – JEUNESSE FÉVRIER 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION DE JUMELAGE EVOLENE – CHATELAILLON-PLAGE

Code nomenclature : 1.4.1.

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve la convention jointe ;
- Autorise le Maire à signer cette convention.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisés, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 24 février 2025 à 18h30.

Il lève la séance à 19h30.

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphane Villain', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHATELAILLON-PLAGE' at the top and '17 Charente-Maritime' at the bottom, with a central emblem.

Stéphane VILLAIN

